

# Commune de Anse

## Rapport d'orientations budgétaires 2024



### Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités ayant adopté la M57 dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune grâce à une analyse rétrospective et projective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels en cours et envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour les autorisations de programme. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population ansoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

La conjoncture générale, tant sur le plan économique, financier et législatif fera l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie présentera l'intégration de la collectivité au plan local en analysant ses relations avec les autres strates de collectivités.

Enfin la troisième partie présentera la situation financière de la commune de Anse, tant sur le plan de la rétrospective que sur celui des orientations du budget de l'année 2024.

## Table des matières

I.	LE CONTEXTE NATIONAL .....	3
A.	Le contexte économique .....	3
B.	La loi de finances initiale pour 2024.....	3
II.	Les différentes dotations en soutien à l'investissement public local.....	5
A.	Le soutien de l'Etat à l'investissement public local.....	5
1.	La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) .....	5
2.	La Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL).....	5
B.	Les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes .....	5
C.	Le dispositif d'aides aux communes du Département du Rhône.....	6
D.	Les relations intercommunales avec CCBPD .....	6
III.	Analyse financière de la commune : rétrospective et projective.....	7
A.	Rétrospective financière .....	7
1.	Section de fonctionnement.....	7
2.	Section d'investissement.....	9
B.	Analyse des taux.....	10
C.	Effectif de la collectivité et charges de personnels.....	10
D.	Orientations budgétaires 2024.....	11
1.	Budget de fonctionnement .....	11
2.	Budget d'investissement .....	13
IV.	LA DETTE.....	17

## I. LE CONTEXTE NATIONAL

### A. Le contexte économique

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2.6% après +6.8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur. La demande intérieure évolue favorablement (notamment rebond de la consommation des ménages), mais le commerce extérieur contribue négativement à la croissance en 2023. Les scénarios pour 2024 envisagent une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre. En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. En 2023, la levée de la remis carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 01 janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes. Depuis, le processus de désinflation est engagé en France. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7.1% en décembre contre +15.9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité. Le contexte de tension au Moyen-Orient et d'incertitudes pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme.

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 (+1.5% après +3.9% en 2021), portée par l'emploi salarié privé. A l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient contribuer à un ralentissement de l'emploi.

En France, le rétablissement des finances publiques sera lent. En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (4.7% du PIB) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Depuis 2023, il s'est stabilisé. La fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétiques devrait contribuer à la réduction du déficit public (4.4% du PIB attendu en 2024). Cependant, la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (2.7% à l'horizon 2027).

### B. La loi de finances initiale pour 2024

Les concours financiers de l'Etat progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- La loi de finances renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2.5 milliards €
- Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports, l'Etat augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52.4 à 100 millions € en 2024.
- ...

Les prélevements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%). Ils sont en légère baisse en 2024 par rapport

à 2023, en raison de mesures exceptionnelles non reconduites ou réduites (soutien exceptionnel face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice)

La dotation globale de fonctionnement est en légère hausse, centrée sur la péréquation. Les variables d'ajustement cependant diminuent, impactant également le bloc communal en 2024 (fonds départementaux de taxe professionnelle, DCRTP)

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la loi de finances 2024, afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique : rénovation de bâtiments et logements, décarbonation des mobilités, préservation des ressources, transition énergétique, compétitive verte, fonds vert en faveur des collectivités. Les dotations de soutien à l'investissement local restent sur une enveloppe stable, mais afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'Etat renforce le verdissement de ces dotations.

Le montant du FCTVA augmente de 6% en 2024, suite à une augmentation tendancielle du fonds et à l'élargissement de son assiette (les dépenses d'aménagement des terrains redeviennent éligibles au FCTVA, pour favoriser les opérations d'aménagement des terrains sportifs, à moins d'un an des JO 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels).

Les valeurs locatives, bases de calcul de la taxe foncière notamment, seront revalorisées de 3.9% en 2024.

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Depuis 2020, un rapport annexé au PLF présente celui du budget de l'Etat. Plusieurs collectivités se sont également engagées dans cette démarche, convaincues par le fait que la budgétisation verte favorise la transition écologique dans leur collectivité. Cependant, pour pouvoir aller plus loin dans la démarche, les collectivités mettent en avant leur manque d'outils et de méthode. La loi de finances généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.

Par ailleurs, à partir de 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

Dans le cadre de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique d'août 2021, la compétence de la police de la publicité extérieure est transférée en totalité à la commune à compter du 01 janvier 2024. Ce transfert fait l'objet d'une compensation financière par l'Etat.

## **II. Les différentes dotations en soutien à l'investissement public local**

Les collectivités locales portent 67% de l'investissement public local. A ce titre, elles ont vocation à être pleinement associées à la relance nationale, notamment au travers d'un appui massif de l'État.

### **A. Le soutien de l'Etat à l'investissement public local**

L'État est le premier contributeur au budget des collectivités. Chaque année, il attribue aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières. Il existe une vingtaine de dotations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elles représentent près d'un tiers des ressources des collectivités.

La commune de Anse a déposé plusieurs dossiers dans le cadre des aides de l'Etat à l'investissement local

A ce jour la commune a reçu les réponses :

#### **1. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

La commune s'est vu octroyer en 2022 une subvention de 118 500 € pour la construction de la salle des fêtes qui sera perçue en 2024

Une notification de DETR pour le restaurant scolaire prévu dans le cadre de la restructuration complète de l'école Paul Cézanne pour 145 000€ a été reçue en 2023, elle sera à percevoir en 2025 ou 2026

#### **2. La Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL)**

Aucune nouvelle subvention dans le cadre de la DSIL n'a été obtenue en 2023

Une demande sera déposée en 2024 par le SYDER pour le renouvellement complet de notre éclairage public dans le cadre de la transition énergétique.

### **B. Les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes**

La commune a sollicité la Région au titre des contrats Ambition Région.

Les listes d'opérations inscrites dans les contrats sont déterminées par un dialogue direct qu'engage la Région avec les collectivités locales. Les contrats sont conclus pour une durée de 3 ans.

Les opérations inscrites dans les contrats AMBITION REGION peuvent être subventionnées au taux de 50% maximum, sur la base d'un montant de dépenses subventionnables de 60 000 € HT minimum, pour un montant minimum d'intervention régionale de 30 000 €.

Les Contrats Ambition Région sont adossés à des dotations financières mobilisables pour chaque territoire : Le périmètre de la CCBPD pour la commune de Anse.

Un dossier a été déposé :

-pour la construction de la salle des fêtes, qui n'a pas été retenu à ce jour

### C. Le dispositif d'aides aux communes du Département du Rhône

Le partenariat d'aides aux communes a été renouvelé en 2023.

Le conseil départemental a voté un montant de 10,5M€ d'aides pour soutenir les projets des communes avec une enveloppe spécifique pour les projets portant sur les investissements liés à la sécurité.

La commune de Anse a présenté un dossier au titre des appels à projet pour 2023 qui a été retenu :

- Pour la construction du restaurant scolaire, première phase de l'opération de restructuration complète de l'école Paul Cézanne

C'est un montant de 150.000€ de subventions qui a été accordé et versé fin 2023

La commune de Anse a bénéficié de l'aide dénommée « amendes de police » pour un montant de 11.500 € dans le cadre des travaux réalisés pour créer un aménagement de sécurité sur le parking impasse jean Laval, au bénéfice des utilisateurs de la salle polyvalente Jeanne Trouillet

Enfin la Commune a bénéficié d'une subvention à caractère culturelle de 3.000€ dans le cadre de l'organisation de la saison 2023-2024 de Séqu'anse Culturelle

### D. Les relations intercommunales avec CCBPD

Stable, l'attribution de compensation perçue en 2023 s'est élevée à 1 547 952.84 € (section de fonctionnement) et sera du même montant en 2024.

La crèche dénommée « les petits plongeurs » a ouvert ses portes en août 2023, allée Aquazergues

### III. Analyse financière de la commune : rétrospective et projective

#### A. Rétrospective financière

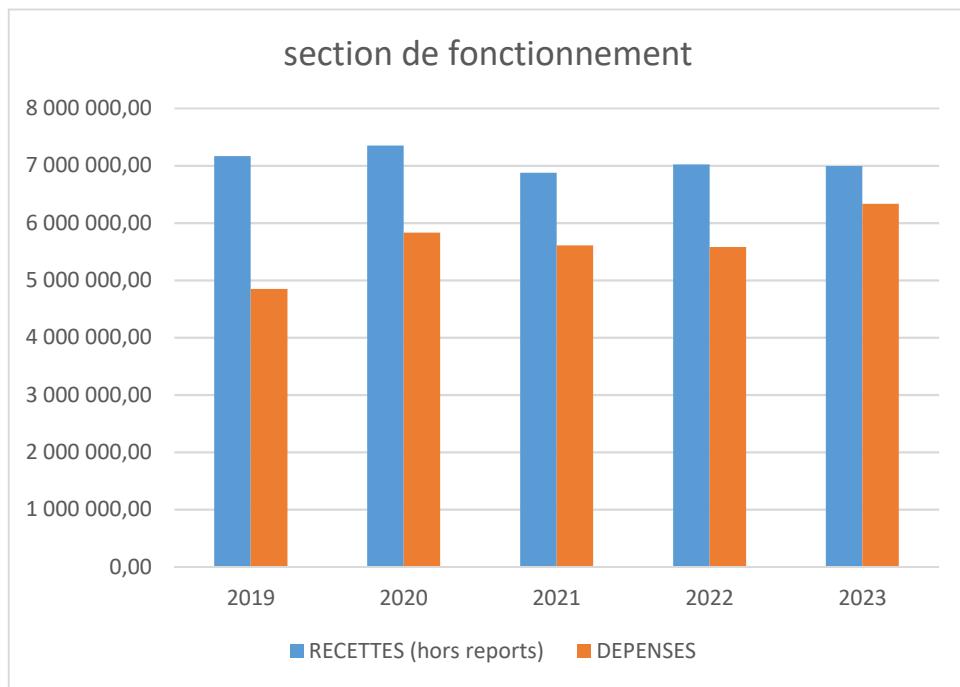
Le bilan de l'année 2023 dénote la gestion rigoureuse de la Commune sur ces deux dernières années impactées par la crise énergétique qui faisait suite à la crise sanitaire.

Que ce soit sur le plan des dépenses ou bien sur celui des recettes, le compte administratif 2023 présente de bons résultats, malgré une augmentation significative des dépenses de fonctionnement. La commune a su, grâce à sa solidité financière, la mobilisation de ses infrastructures et des ressources humaines associées (élus, agents, association, bénévoles...) faire preuve d'agilité et s'adapter pour maintenir la qualité de sa mission de service public en faveur de l'intérêt général.

Compte administratif 2023 provisoire :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 329 960,16	5 096 073,91
Recettes	6 992 718,76	4 470 940,76
excédent de clôture année N	<b>662 758,60</b>	- <b>625 133,15</b>
excédent ou déficit reporté N-1 pour rappel	3 073 523,54	1 458 631,11
<b>Résultat cumulé de l'exercice (excédent inclus dans RF)</b>	<b>3 736 282,14</b>	<b>833 497,96</b>
Solde des restes à réaliser		140 511,15
Affectation du résultat (art.1068)		<b>1 500 000,00</b>
Excédent à reporter R002 et R001	<b>2 236 282,14</b>	<b>833 497,96</b>

#### 1. Section de fonctionnement



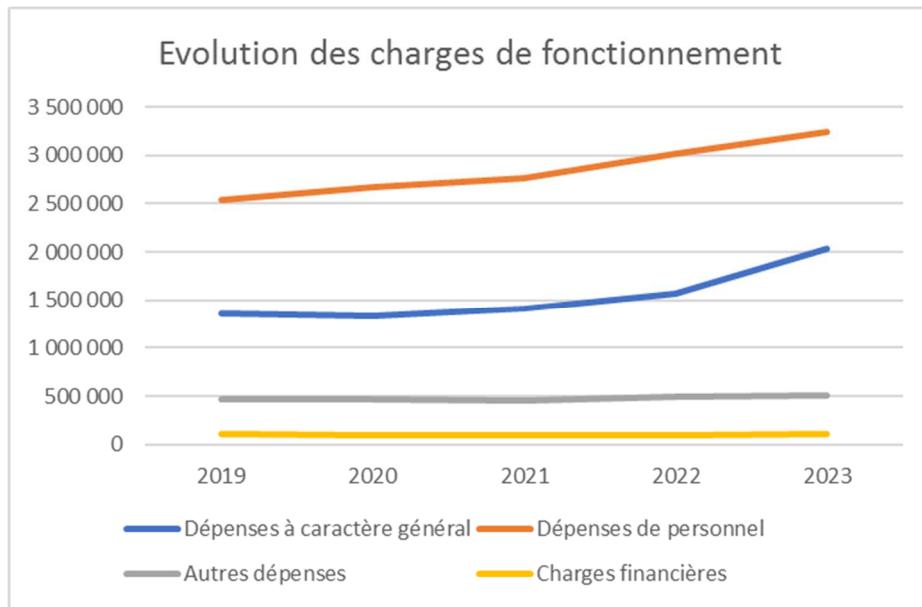
(1) Recettes :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023*
Reports résultats	3 897 231€	2 614 269 €	2 862 240 €	3 019 670 €	3 073 523,54 €
Redevances	244 401€	179 517 €	222 441 €	255 817 €	271 661,38 €
Impôts et taxes	4 510 827€	4 683 232 €	4 678 651 €	5 188 593 €	5 287 853,71 €
Dotations et subventions	851 447 €	873 680 €	763 098 €	1 088 177€	880 886,33 €
Revenus des immeubles	347 825 €	317 639 €	307 177 €	389 829 €	420 739,30 €
Remboursements de rémunérations	45 081 €	75 627	48 453 €	45 433 €	91 909,91 €
Revenus financiers					-
Revenus divers	43 261€	878 545 €	531 254 €	29 753 €	15 248,19 €
Amortissements et provisions (reprises)	22 911€	21 933 €	21 933 €	21 933 €	24 419,94 €
* : compte administratif anticipé pour 2023.	11 064 938 €	9 962 985€	9 644 442 €	9 435 240 €	6 992 718,76 €

Les produits issus de la fiscalité directe progressent malgré le maintien des taux d'imposition, cette progression est due à l'augmentation des bases d'imposition.

(2) Dépenses :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023*
<b>DEPENSES</b>					
Dépenses imprévues	0 €	-			
Dépenses à caractère général	1 363 021 €	1 333 295 €	1 403 141 €	1 568 405 €	2 030 576 €
Dépenses de personnel	2 537 350 €	2 674 933 €	2 762 109 €	3 022 494 €	3 241 000 €
Divers	0 €				
Autres dépenses	459 936 €	463 425 €	453 418 €	496 235 €	505 749 €
Charges financières	106 975 €	100 831 €	91 173 €	92 247 €	98 015 €
Charges exceptionnelles	330 €	31 292 €	1 790 €	3 131 €	12 004 €
Amortissements et provisions (dotations)	379 694 €	1 227 301 €	894 029 €	393 829 €	431 538 €
Virement à la section d'investissement	0 €				
	4 847 306 €	5 831 077 €	5 605 660 €	5 576 341 €	6 318 883 €
* : compte administratif anticipé pour 2023.					



On constate une forte augmentation des dépenses à caractère général, justifiée par la seule variation des dépenses énergétiques qui passent de 360k€ à 790k€ suite à l'évolution du prix de l'électricité et du gaz, et ce, malgré les efforts faits par le Collectivité pour limiter ses consommations.

Les dépenses de personnel augmentent également, c'est la traduction de la mise en place de services renforcés : police municipale, ATSEM , personnel de périscolaire, et notamment sur les temps méridiens, médiathèque, services administratifs, services techniques.

## 2. Section d'investissement

### (1) Recettes :

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>RECETTES</b>						
Report de résultats		3 352 348€				3 019 670,32 €
Affectation de résultat de fonctionnement	894 126€		2 501 409 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement						0,00 €
Remboursement de TVA et taxe d'aménagement	879 362€	630 963€	365 335 €	988 862 €	761 295 €	599 349,55 €
Subventions d'investissements	869 591€	209 000€	1 019 913 €	303 243 €	654 407 €	291 158,12 €
Emprunts	860 610€	650 000€	450 000 €	500 620 €	1 000 000 €	1 600 650,00 €
Opération de mandat			228 000 €			0,00 €
Divers	7 839 €	620 €			2 149 €	32 995,79 €
Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé				420 500 €		
Transfert des dotations aux amortissements et provisions		379 694€	1 227 301 €	894 029 €	393 829 €	
Opérations d'ordre - patrimoniales	2 651 379€		131 183 €	2 129 €	129 748 €	446 787,30 €
* : compte administratif anticipé pour 2023	<b>6 162 909€</b>	<b>5 222 626€</b>	<b>5 923 141 €</b>	<b>4 109 382 €</b>	<b>3 941 428 €</b>	<b>4 470 940,76 €</b>

(2) Dépenses :

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023*
<b>DEPENSES</b>						
Report de résultats (déficits)	715 986€		253 315 €			86 799,65 €
Divers		35 346€	10 241 €			0,00 €
Etudes	3 033€	25 964€	71 669,00 €	5 469,00 €		19 797,04 €
Subventions d'équipements			280 981,00 €	2 129,00 €	12 074,00 €	0,00 €
Investissements matériels non affectés	567 937€	474 435€	246 712,00 €	589 836,00 €	34 467,00 €	845 856,98 €
Investissements entretiens non affectés	155 943€	67 434€	1 608,00 €		295 519,00 €	0,00 €
Remboursements emprunts	384 350€	418 611€	456 285,00 €	494 198,00 €	517 891,00 €	494 498,71 €
Opération de mandat			228 000,00 €			27 649,27 €
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	21 103€	22 911€	21 933,00 €	21 933,00 €		
Opérations d'ordre - patrimoniales			131 183,00 €		129 748,00 €	40 311,32 €
Opérations	963 078€	4 431 236€	2 800 803,00 €	2 394 695,00 €	3 099 527,00 €	3 667 960,59 €
* : compte administratif anticipé pour 2023.	<b>2 811 432€</b>	<b>5 475 940€</b>	<b>4 502 730,00 €</b>	<b>3 508 260,00 €</b>	<b>4 089 227,00 €</b>	<b>5 096 073,91 €</b>

B. Analyse des taux

<b>2024 taux communaux inchangés depuis 1996</b>	
Taxe d'habitation (uniquement résidence secondaire)	<b>13,73 %</b>
Foncier bâti (incluant la part départementale)	<b>28,96 %</b>
Foncier non bâti	<b>39,40 %</b>

Il convient de rappeler les conséquences de la suppression (pour 100% des habitants en 2023) de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

La question d'une augmentation des taux se posera en 2024.

C. Effectif de la collectivité et charges de personnels

Effectifs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	52	54	55	52	56	57	59
Contractuels	7	6	7	8	6	5	8
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>67</b>
<b>2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023</b>							
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 434 645€</b>	<b>2 519 515€</b>	<b>2 537 349€</b>	<b>2 674 933€</b>	<b>2 762 109 €</b>	<b>3 022 429 €</b>	<b>3 241 000,30 €</b>

## D. Orientations budgétaires 2024

### 1. Budget de fonctionnement

L'autofinancement prévu pour 2024 diminue du fait d'un report d'excédent moins important en 2024 qu'en 2023.

#### a) Recettes de fonctionnement

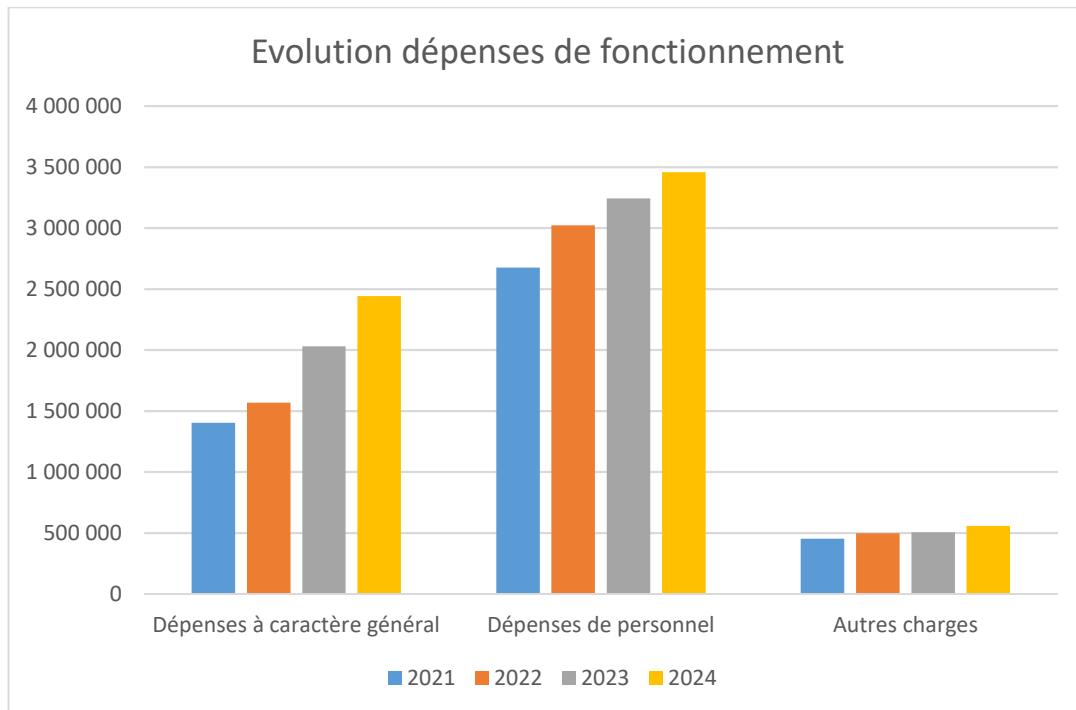
	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	Variations BP 2024/2023
Reports résultats	3 129 589 €	3 129 589 €	3 073 523,54	3 073 523,54 €	2 236 282,14 €	-27,24%
Redevances	175 000 €	255 817,00 €	200 500,00	271 661,38 €	244 200,00 €	21,80%
Impôts et taxes	4 699 052 €	5 188 593 €	4 986 952,00	5 287 853,71 €	5 039 452,00 €	1,05%
Dotations et subventions	755 530 €	1 088 177 €	820 000,00	880 886,33 €	816 500,00 €	-0,43%
Revenus des immeubles	305 000€	389 828,00 €	330 000,00	420 739,30 €	350 000,00 €	6,06%
Remboursements de rémunérations	28 000 €	45 323 €	28 000,00	91 909,91 €	30 000,00 €	7,14%
Revenus divers	32 000 €	51 687,00 €	0,00	15 248,19 €	0,00 €	
Amortissements et provisions (reprises)	25 000 €		25 000,00	24 419,94 €	25 000,00 €	0,00%
Total hors report de l'année précédente	<b>6 019 582 €</b>	<b>7 019 427€</b>	<b>6 390 452,00</b>	<b>6 992 718,76 €</b>	<b>6 505 152,00 €</b>	<b>1,79%</b>
TOTAL	<b>9 149 171 €</b>	<b>10 149 016 €</b>	<b>9 463 975,54</b>	<b>10 066 242,30 €</b>	<b>8 741 434,14 €</b>	<b>-7,63%</b>

Les recettes de fonctionnement entre les budgets primitifs 2023 et 2024 sont prévues en augmentation de 1.79%, l'augmentation des recettes fiscales de taxe foncière compensant la baisse importante des droits de mutation attendue.

#### b) Dépenses de fonctionnement

	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	Variations BP 2024/2023
Dépenses imprévues	20 000 €			- €		
Dépenses à caractère général	1 852 000 €	1 568 405,00 €	2 597 050,51 €	2 030 576,31 €	2 441 450,00 €	-5,99%
Dépenses de personnel	3 030 000 €	3 022 494,00 €	3 300 000,00 €	3 241 000,30 €	3 456 500,00 €	4,74%
Autres dépenses	558 702 €	496 235,00 €	562 800,00 €	505 748,55 €	558 400,00 €	-0,78%
Charges financières	100 000 €	92 247,00 €	110 000,00 €	109 092,93 €	162 000,00 €	47,27%
Charges exceptionnelles	118 000 €	3 131,00 €	188 000,00 €	12 003,62 €	100 000,00 €	-46,81%
Amortissements et provision	416 000 €	393 829,00 €	450 000,00 €	431 538,45 €	500 000,00 €	11,11%
Virement à la section d'investissement	6 008 902 €	5 576 343,00 €	2 256 125,03 €	2 256 125,03 €	1 523 084,14 €	-32,49%
Total hors virement	<b>3 054 269 €</b>	<b>5 576 341,00 €</b>	<b>7 207 850,51 €</b>	<b>6 329 960,16 €</b>	<b>7 218 350,00 €</b>	<b>0,15%</b>
TOTAL	<b>9 149 171 €</b>	<b>11 152 684,00 €</b>	<b>9 463 975,54</b>	<b>8 586 085,19 €</b>	<b>8 741 434,14 €</b>	<b>-7,63%</b>

Les dépenses de fonctionnement (hors autofinancement) entre le budget 2023 et 2024 augmenteraient de 10 500 € soit de 0.15% ; l'augmentation des charges de personnel étant compensée par une baisse des charges à caractère général sur le poste prévisionnel du coût de l'énergie



Les charges à caractère générale prennent en compte des augmentations liées à :

- L'augmentation du point d'indice en 2023 , appliquée en année pleine en 2024, ainsi que l'augmentation de 5 points d'indices en 2024
- La montée en puissance des équipements récents tels que la Salle des Colonnes
- L'augmentation des charges financières suite à la contractualisation d'un emprunt de 1.6 millions € en fin d'année 2023.

Les frais de personnel répondent à l'évolution de la Commune qui devient la sixième commune du Rhône, avec les décisions prises telles que :

- Renforcement de la police municipale passée en deux ans de 2 à 4 agents
- Renforcement des services administratifs et des services techniques
- Renforcement de l'équipe ou des intermittents dédiés à la salle évènementielle Ansolia
- Renforcement des effectifs dans les services périscolaires : garderie et cantines
- Création de postes ATSEM pour les ouvertures de classes

2. Budget d'investissement  
 a) *Recettes d'investissement*

	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
Report de résultats (bénéfices)	1 606 470 €		3 019 670 €	1 458 631,11 €	833 497,96 €
Affectation de résultat de fonctionnement	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Virement de la section fonctionnement	3 054 269 €		2 420 403 €	0,00 €	1 523 084,14 €
Remboursement de TVA +TAM	500 000 €	761 254 €	500 000 €	599 349,55 €	550 000,00 €
Subventions d'investissements	784 869 €	654 407 €	437 006 €	321 889,82 €	299 289,00 €
Emprunts	1 000 000 €	1 000 000 €	600 000 €	1 600 650,00 €	600 000,00 €
Divers	279 598 €	129 748 €	150 000 €	2 264,09 €	
Produits de la cession d'immobilisations					
Transfert des dotations aux amortissements et provisions					
Opérations d'ordre - patrimoniales	416 000 €	393 829 €	450 000 €	446 787,30 €	650 000,00 €
Opération de mandat	150 000 €	2 149 €			
Créance envers un tiers					
	<b>8 791 206 €</b>	<b>3 941 388 €</b>	<b>9 077 080 €</b>	<b>5 929 571,87 €</b>	<b>5 955 871,10 €</b>

b) *Dépenses d'investissement*

	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
Report de résultats (déficits)					
Divers	15 074 €	12 074 €	38 000,00 €		35 000,00 €
Etudes	50 036 €	34 467 €	10 000,00 €	4 373,44 €	10 000,00 €
Subventions d'équipements					
Investissements non affectés	1 352 088 €	295 519 €	1 965 111,92 €	622 998,78 €	1 980 636,85 €
Investissements non affectés			41 789,81 €	27 649,27 €	5 918,00 €
Remboursements emprunts	525 000 €	517 891 €	500 000,00 €	494 498,71 €	492 000,00 €
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	25 000 €		25 000,00 €	24 419,94 €	25 000,00 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	150 000 €	129 748 €	150 000,00 €	15 891,38 €	150 000,00 €
Opérations d'équipement	6 394 370 €	3 099 527 €	5 613 860,61 €	3 906 242,39 €	3 241 521,84 €
	<b>8 511 568 €</b>	<b>4 089 227 €</b>	<b>8 343 762 €</b>	<b>5 096 073,91 €</b>	<b>5 940 076,69 €</b>

Le budget d'investissement restera à équilibrer (déficit actuel de 200 000€ environ), en renonçant à certains projets en investissement ou en sollicitant des ressources complémentaires.

Les opérations d'investissement reprennent les éléments constitutifs du programme pluriannuel d'investissement.

**Rappel des investissements du précédent PPI (2023-2026) repris dans le nouveau actualisé PPI 2024 – 2026 :**

**I - Salle des fêtes**

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée à des manifestations telles que : repas dansant d'associations – mariages – fêtes privées etc.

2 - Objectif poursuivi : C'est un équipement entre Ansolia et le foyer rural, adapté à une demande forte actuellement.

Cette salle est d'une contenance de 250 à 300 personnes, et permet la musique amplifiée dans le respect des normes. Son implantation est sur un terrain acquis en 2023 près de la caserne des pompiers, à proximité de la nouvelle crèche de Anse.

Il a été prévu également un parking suffisamment dimensionné.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2023, les derniers règlements interviendront sur 2024.

**II - Local police municipale – Salle des mariages et du conseil municipal**

1 - Objet de l'opération : La Commune s'est engagée dans une opération de VEFA pour acquérir 600m<sup>2</sup> de locaux à proximité de la mairie, pour y implanter à la fois les bureaux de la police municipale, et y créer une salle des mariages et de conseil municipal et conserver une réserve foncière complémentaire

2- Objectif poursuivi : Les objectifs sont multiples :

Supprimer la friche industrielle à l'arrière de la mairie pour y implanter un immeuble neuf.  
Offrir à la police municipale des locaux adaptés et dimensionnés en fonction de l'évolution de la Commune.

Réaliser une salle de conseil et de mariages de plain-pied, accessible et suffisamment grande.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2023.

**III – Travaux dans le cadre de la transition énergétique sur les bâtiments communaux**

1 - Objet de l'opération : Poursuivre la démarche engagée d'améliorer les bâtiments et installations municipales en matière de consommation énergétique

2 - Objectif poursuivi : S'inscrire dans une démarche volontariste liée à la transition énergétique par un plan pluriannuel d'investissement

3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 et se poursuivent régulièrement chaque année

#### **IV – Restructuration – extension de l’école Paul Cézanne**

1 - Objet de l’opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire de l’école maternelle Paul Cézanne, pour l’agrandir et ainsi anticiper les besoins futurs par une offre scolaire.

2 - Objectif poursuivi : Les premières études ont mis en avant la complexité de travailler et la durée excessive nécessaire pour réaliser les travaux en site occupé. La commune a donc fait le choix de procéder à l’acquisition de modulaires pour recréer intégralement l’école maternelle Cézanne sur le parking Ansolia. L’ouverture a été effective fin 2023.

Le projet comprend la restructuration, notamment en matière énergétique, de la partie ancienne, de même que la création d’au moins 2 classes supplémentaires, afin d’anticiper les besoins futurs.

3 - Durée de l’opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2024, 2025 et 2026 pour une durée approximative de 48 mois.

#### **V – Extension de la Gendarmerie**

Par courrier de Monsieur le Ministre, l’accord pour lancer les procédures d’agrandissement de la Brigade de Gendarmerie a été acté.

1 - Objet de l’opération : La Commune a donné son accord pour porter l’investissement correspondant à l’agrandissement de la gendarmerie (locaux d’habitation et bureaux)

2 - Objectif poursuivi : Ce sera une opération à mener en site occupé, avec pour objectif d’offrir aux forces de gendarmerie des conditions de travail améliorée et un potentiel de développement

3 - Durée de l’opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2025 et 2026 pour une durée approximative de 15 mois.

#### **VI – Local socio-culturel : retrait de l’opération**

**Coûts estimatifs et Financements attendus**

<u>Coûts</u>	<b>TOTAL de l'opération, y compris avant 2024 et après 2026 pour mémoire</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Salle des colonnes</b>	<b>100 k€</b>	100 k€		
<b>Transition énergétique</b>	<b>300 k€</b>	100 k€	100 k€	100 k€
<b>Ecole Paul Cézanne</b>	<b>5 000 k€</b>	1 750 k€	1 845 k€	1 405 k€
<b>Restaurant scolaire</b>	<b>2 000 k€</b>	1 000 k€	1 000 k€	
<b>Extension gendarmerie</b>	<b>1 800 k€</b>	200 k€	1 000 k€	600 k€
<b>Total</b>	<b>9 200 k€</b>	<b>3 150 k€</b>	<b>3 945 k€</b>	<b>2 105 k€</b>
<u>Financements</u>				
<b>Subventions</b>	<b>800 k€</b>	250 k€	400 k€	150 k€
<b>Cession</b>	<b>0 k€</b>	0 k€	0 k€	0 k€
<b>FCTVA</b>	<b>1 500 k€</b>	500 k€	600 k€	400 k€
<b>Autofinancement</b>	<b>3 800 k€</b>	<b>1 800 k€</b>	<b>1 445 k€</b>	<b>555 k€</b>
<b>Emprunts</b>	<b>3 100 k€</b>	600 k€	1 500 k€	1 000 k€
<b>Total Financements</b>	<b>9 200 k€</b>	<b>3 150 k€</b>	<b>3 945 k€</b>	<b>2 105 k€</b>

NB : pour certaines opérations, le total est supérieur au total des montants 2024-2026 car des crédits de paiements ont déjà été réalisés avant 2024

Outre les investissements structurants présentés dans le PPI 2023 – 2026, des investissements seront proposés en 2024 :

- Renouvellement de véhicules pour les services techniques
- Le renouvellement du mobilier de la médiathèque et travaux liés
- Travaux de sécurisation de trottoirs et cheminement piétons
- Renouvellement de matériel sportif
- Des travaux de transition énergétique
- Etc.

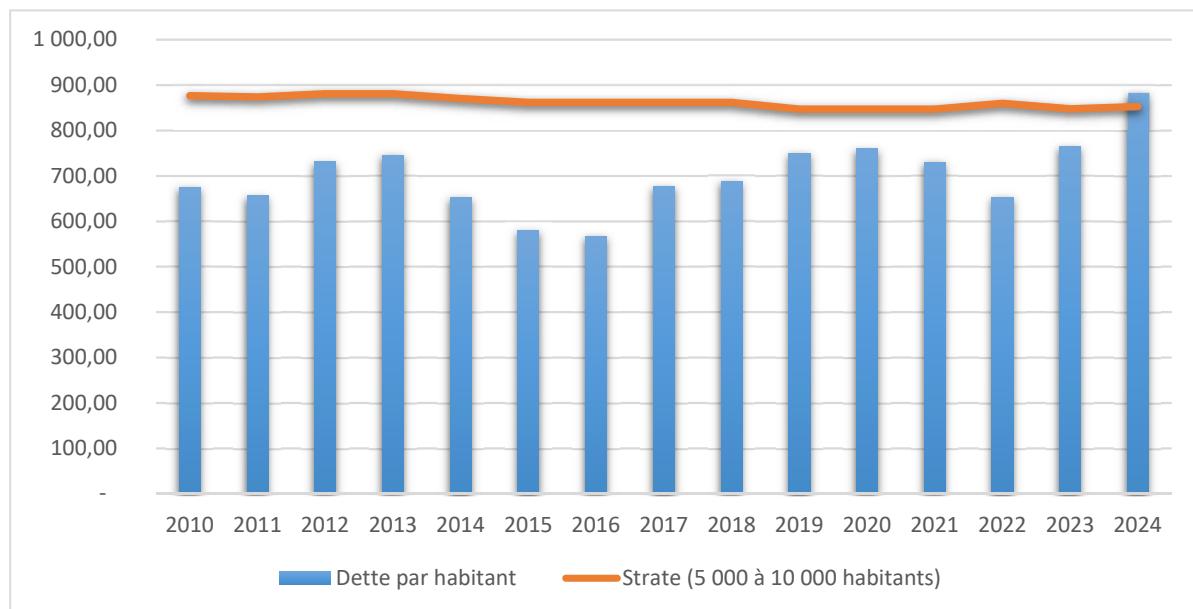
## IV. LA DETTE

- **Endettement : Dette par habitant :**

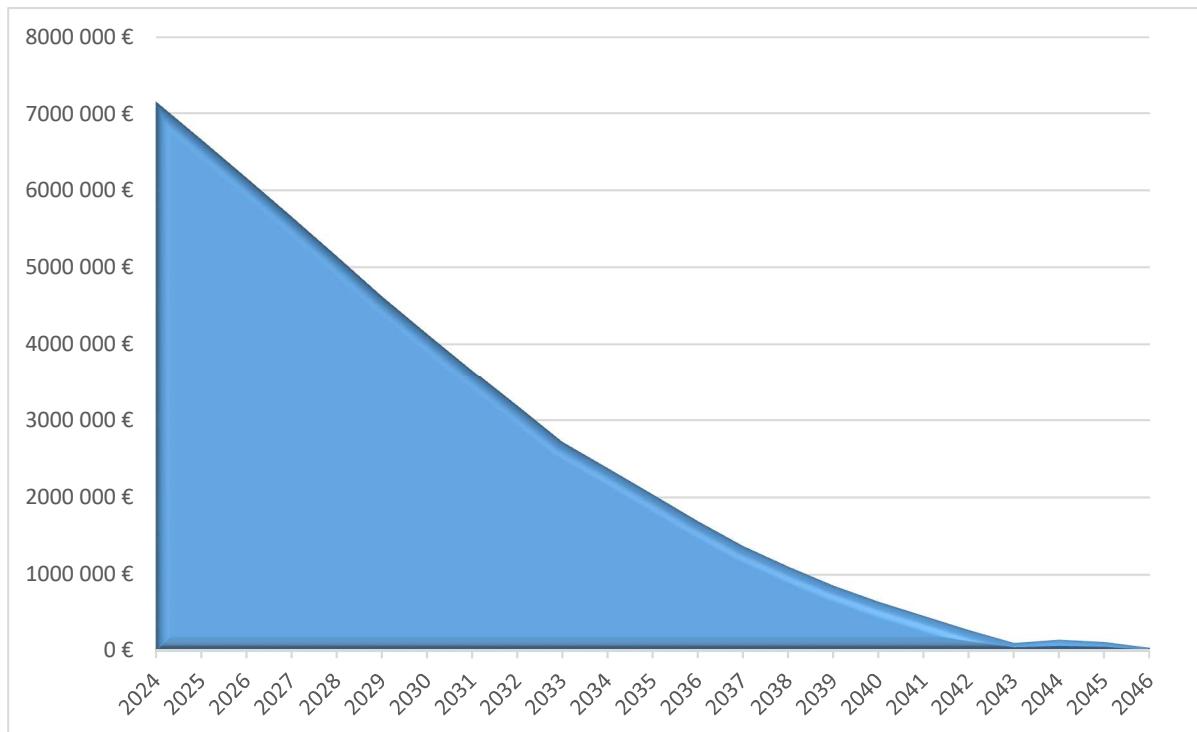
Au 01 janvier 2024, l'encours de la dette s'élève à 7 150 750.10 € soit à 882.70 € par habitant (pour une population totale de 8101 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

(Moyenne communes de 3500 à 10 000 habitants = 853€)

**L'annuité 2024 s'élève à 648 000 €.**



- **Courbe d'extinction de la dette**



En 2018, deux emprunts de 600k€ et 260k€ ont été mobilisés, le premier pour l'école Cassin, le deuxième pour l'acquisition du local (ex DDE), soit 860k€ au lieu de 1.000k€ prévus.

En 2019, un emprunt de 650k€ a été contracté pour finaliser le PPI, au lieu des 1.300k€ prévus, pour la halle des sports.

En 2020, un emprunt de 450k€ a été contracté pour finaliser le PPI, au lieu des 600k€ prévus, pour le château des tours et le parc de Messimieux.

En 2021, un nouvel emprunt de 500k€ a été contracté pour financer les différents investissements prévus sur l'année.

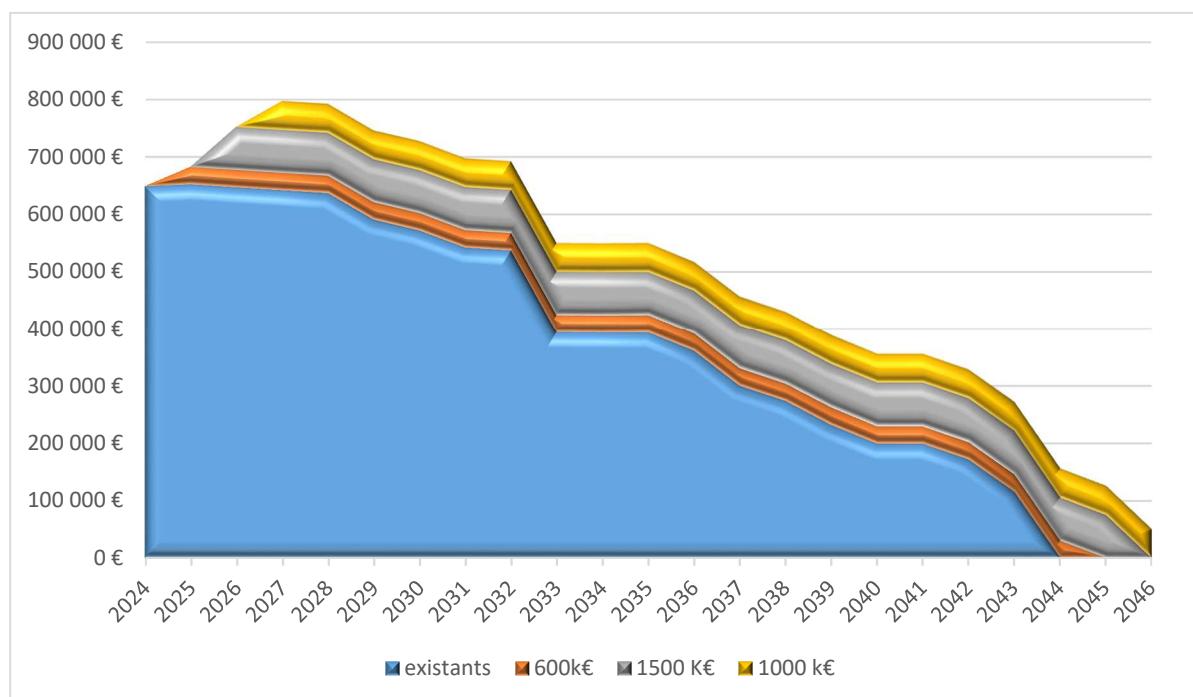
En 2022 un emprunt de 1 000 000 € a été contracté pour financer la construction de la salle des fêtes.

En 2023 un emprunt de 1 600 000€ a été contracté au lieu des 600 000€ initialement prévus pour les investissements divers. Il a fallu financer la dépense non prévisible de l'achat des modulaires pour près de 1 million d'euros dans le cadre de l'opération de restructuration de l'école Paul Cézanne.

La commune de Anse a une capacité de remboursement, compte tenu de sa structure financière de l'ordre de 700k€ à 800k€ par an d'annuité

La volonté étant de maintenir l'annuité d'emprunt aux alentours de 800.000€ par an, cela nous permet de déterminer pour les années futures la potentialité maximale de souscriptions d'emprunts sur les années suivantes.

- **Evolution de l'annuité**



Il est proposé de souscrire un emprunt en 2024 de 600.000€ pour continuer à financer la restructuration de Cézanne notamment. L'endettement par habitant au 01 janvier 2025 sera d'environ 896 € et l'annuité 2025 sera d'environ 675 000€